

Montréal, le 13 septembre 2022

Par courriel et par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Adina Georgescu
MILLER THOMSON sencrl
1000, rue De La Gauchetière Ouest
Bureau 3700 Montréal, (Québec)
H3B 4W5

**Et les personnes intéressées qui ont soumis des commentaires dans le dossier
R-4202-2022 (par courriel)**

**Objet : Demande relative à une étude visant à évaluer l'interchangeabilité
de l'hydrogène et du gaz naturel dans le réseau de Gazifère Inc.
Dossier de la Régie : R-4202-2022**

Maîtres,

Dans le cadre du dossier mentionné en objet, la Régie de l'énergie (la Régie) constate, à la lumière des réponses à sa DDR n^o 1, que Gazifère recevra une version anglaise du rapport final de la phase 1 du Projet dans le courant du mois de septembre 2022. Elle note également que Gazifère propose de remettre à la Régie, sous pli confidentiel, la version française de ce rapport d'ici la fin de l'année 2022.

Dans ce contexte, la Régie souhaite entendre Gazifère, lors d'une audience, sur les principales conclusions du rapport final afin de bien comprendre la nature des travaux qui ont été réalisés depuis juillet 2021 dans le cadre de la phase 1 de même que ceux qu'elle pourrait entreprendre dans le cadre de la phase 2.

Elle souhaite notamment, sans exclure d'autres sujets, comprendre si des tests physiques impliqueront l'injection d'hydrogène dans le réseau de distribution de Gazifère.

La Régie désire également obtenir des précisions sur l'échéancier de la phase 2 ainsi que sur la réponse 1.4 en lien avec l'affirmation « *de l'imminente possibilité que le réseau accueille ce type d'énergie à courte échéance soit par le biais d'une injection directement par le distributeur* », notamment sur le sens de « *courte échéance* ».

Par ailleurs, la Régie ne réussit pas à concilier le solde des dépenses fourni à la réponse 1.9 et les montants présentés à la réponse 4.1.

La Régie tiendra donc, le **13 octobre 2022, à compter de 9 h**, une audience relative à ces préoccupations. Cette dernière aura lieu en visioconférence par le biais de l'application Teams. Les coordonnées de connexion pour l'audience seront communiquées ultérieurement.

La Régie précise que la FCEI et le RTIEÉ, à titre de personnes intéressées, pourront se joindre à l'audience. Ces personnes intéressées ne pourront pas présenter de preuve ni interroger les témoins de Gazifère. Elles pourront toutefois soumettre des commentaires additionnels dans le délai qui sera précisé ultérieurement par la Régie après l'audience.

Veuillez agréer, Maîtres, l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Natalia Lis

Natalia Lis pour
Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
NL/nl